

pour les

Contribuables du Lyonnais

Editorial

Ce que nous constatons dans le canton de Tarare est malheureusement symptomatique de la façon dont les élus gèrent nos collectivités territoriales : **les capacités financières des contribuables sont censées être infinies, aujourd'hui pour permettre l'augmentation du train de vie de la commune, demain pour combler la dette.** Aucune anticipation n'est faite ! C'est à se demander comment ces élus gèrent leur budget familial.

Il est indispensable que l'Etat Français réalise que ce n'est plus possible d'augmenter ainsi les dépenses publiques bien au-delà des recettes du Produit Intérieur Brut (PIB), en laissant les collectivités territoriales dépenser sans considération de leurs moyens. La nouvelle décentralisation, confiant encore plus de compétences à ces collectivités en augmente encore le risque !

En ce qui concerne le canton de Tarare, nous avons constaté également **une obstruction constante de certains élus** qui tentent d'entraver l'accès des citoyens aux informations, droit que la constitution française leur accorde : « **la société a le droit de demander compte à tout agent public de son administration** ». Ceci a été le cas pour les comptes de la Mairie de Saint-Loup et pour ceux de l'aide à l'immobilier d'entreprise à la communauté de communes.

La communication y est également faussée :

- les bulletins de la communauté de communes ne parlent pas des comptes de « l'aide industrielle », qui semblent déranger !
- les comptes des ordures ménagères ne tiennent pas compte du remboursement de la dette (intérêts et capital remboursé),
- on ne dit rien sur les comptes du centre nautique et sa dette n'est pas apparente dans le compte administratif
- il est annoncé que le traitement des ordures ménagères a été mis aux normes 2005, alors que les tests relevés disent le contraire, ce que confirme l'association A.P.A.D.E.
- la presse locale fait état d'une dette du canton de 7 millions d'euros, alors que les comptes montrent que celle-ci dépasse 25 millions.

Notre association, qui souhaite encourager un esprit d'économie dans les dépenses publiques et informer et éduquer les citoyens et contribuables sur la gestion des deniers publics, **organisera le 14 janvier 2005 à 20h30 sur le canton de Tarare une présentation complète des résultats de ses analyses.**

La gestion financière du canton de Tarare : exemple-type de la dérive des finances publiques

Comme nous l'avions réalisé pour le canton de Saint-Laurent de Chamousset, nos adhérents du canton de Tarare nous ont demandé d'analyser les comptes de leur canton. Nous l'avons donc fait sur les mêmes bases en partant de 1995, année précédant la création de la communauté de communes, à 2003, dernière année dont nous pouvions avoir les dépenses et recettes réelles.

Cette étude a fait l'objet de nombreuses analyses qui sont disponibles sur demande au siège de l'association. Elles sont résumées dans les pages 2, 3 et 4 de ce bulletin et la synthèse de nos résultats est la suivante :

Depuis la création de la communauté de communes, le canton vit beaucoup trop au-dessus de ses moyens. Même si les communes, ayant cédé une partie de leurs compétences à la communauté de communes du Pays de Tarare (CCPT), ont légèrement réduit leur train de vie (charges courantes) et leur dette, les dépenses courantes de fonctionnement du canton (avec la CCPT) se sont accrues de 49%.

Pour alimenter ces dépenses, les taux de fiscalité (taxe d'habitation, taxes foncières et taxe professionnelle) ont été augmentés, pour obtenir une croissance des ressources fiscales de 50% en 8 ans. Celle-ci est à comparer à celle des prix (12%) et à celle du Produit Intérieur Brut (PIB) de la France sur la même période (29%).

Le canton accapare une trop grande partie de la richesse récoltée !

Cette augmentation des dépenses de fonctionnement s'est accompagnée d'un **accroissement de 168% de la dette par habitant.** Il résulte du niveau des emprunts souscrits pour financer les aides à l'industrie avec le soutien du Conseil Général, la construction du Centre Nautique et la rénovation de la collecte et du traitement des ordures ménagères.

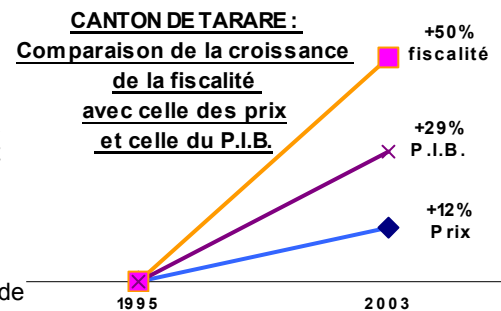
Si nous regardons maintenant le résultat de ces investissements, nous constatons :

- que **le centre nautique est en déficit abyssal et continuera à coûter très cher à la population,**
- que, malgré les énormes investissements déjà réalisés, il en faudra encore beaucoup pour que **les ordures ménagères** respectent les normes exigées fin 2005,
- que **la population active ayant un emploi a stagné** de 1990 à 1999 (date du dernier recensement) malgré l'augmentation de la population,
- que **les bases de taxe professionnelle, signe de l'activité industrielle, ont baissé** plus rapidement que celles du département.

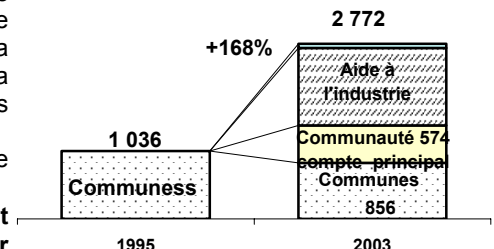
Le graphique ci-dessus illustre ces phénomènes.

Les investissements réalisés à grand frais dans le domaine industriel ont donc été globalement improductifs !

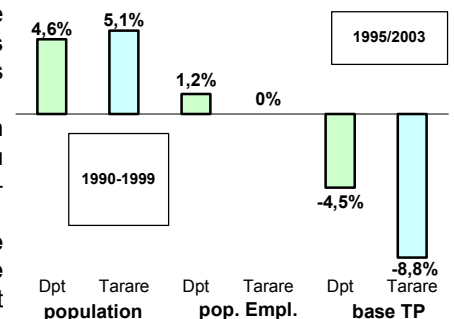
La politique menée dans le canton de Tarare depuis 1995 coûte très cher à la population. Elle n'a apporté aucun fruit sur le plan économique. Elle a engagé dangereusement l'avenir avec une dette très importante et fait courir des risques majeurs en cas de cessations d'activité ou d'autres aleas liés à une politique industrielle opaque !



Evolution de la dette du canton par habitant



Croissance des indicateurs



La méthode employée

Nous avons commencé notre étude par l'année 1995, qui précède la création de la communauté de communes en 1996.

Pour chaque commune étudiée, nous avons préparé un cadre de collecte des renseignements comptables et fiscaux, dont nous avons besoin pour les années 1995 et 2003. Il a été rempli auprès de chaque mairie par une équipe locale.

Les éléments fiscaux ont été complétés par les taux des syndicats intercommunaux et par les valeurs locatives moyennes des communes. Commune par commune, **les renseignements fiscaux et les éléments comptables** ont été rapprochés du site Internet du Ministère des Finances qui fournit depuis l'année 2002 les principaux montants et ratios pour chaque commune de France ainsi que la moyenne constatée de la strate dont chacune fait partie.

L'accueil dans la plupart des communes a été très cordial, sauf à la mairie de Saint-Loup, où il a fallu faire intervenir la CADA (Commission d'Accès aux Documents Administratifs, dépendant du Premier Ministre) pour obtenir la consultation des comptes, conformément à la loi. La mairie de Saint-Forgeux n'a pas été à même de retrouver la dette de sa commune en 1995.

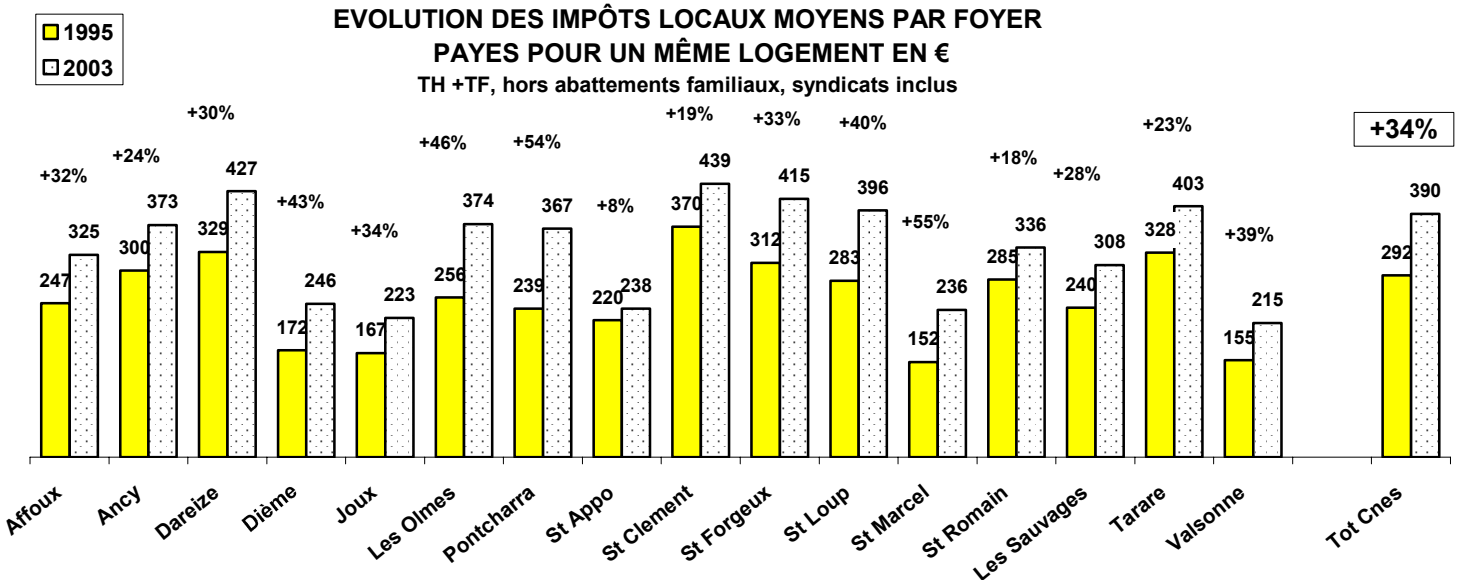
Pour la communauté de communes, nous avons repris les mêmes éléments que pour les communes, mais pour chacune des années de 1996 à 2003. L'accueil y a été très froid, et aucune explication n'a pu être obtenue de la part du personnel en place.

Après avoir exploité toutes ces données, nous avons présenté nos résultats à certains élus afin de recueillir leurs observations. Nous remercions ceux qui ont accepté d'y participer.

Ces études ont été faites en collaboration avec l'A.P.A.D.E. (Association Pour l'Amélioration de l'Environnement du Val de Turdine), en particulier pour ce qui concerne le traitement des ordures ménagères.

La fiscalité du canton :

La première chose que nous avons faite a été de calculer l'évolution de la fiscalité en considérant dans chaque commune un foyer possédant en 1995 un logement d'une valeur locative égale à la moyenne des valeurs locatives de cette commune. Nous avons alors calculé la somme des impôts payés en taxe d'habitation et taxe foncière en 1995 et 2003 pour en déterminer le montant et l'évolution. Ce calcul tient compte des abattements généraux de la taxe d'habitation (mais pas des abattements familiaux), de la fiscalité des syndicats intercommunaux, et, pour 2003, de la fiscalité propre à la communauté de communes. Cela donne le résultat suivant :

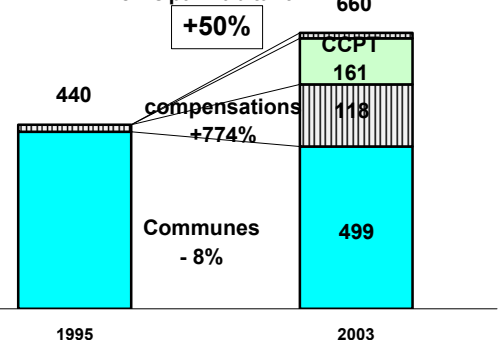


La croissance de l'impôt payé, en pourcentage, figure au-dessus des colonnes de chaque commune. Les logements les plus taxés sont situés à Saint-Clément, Dareizé, Saint-Forgeux et Tarare. On constate les augmentations les plus fortes à St-Marcel, Pontcharra, et Les Olmes. Les moyennes pondérées de l'impôt payé figurent à droite du graphique et permettent de constater que l'augmentation a été en moyenne de 34% par foyer sur la période. **C'est l'augmentation la plus forte que nous avons constatée jusqu'alors dans le Rhône, les points de comparaison étant : Lyon (24%), les communes du nord-ouest lyonnais (27%) et le canton de Saint-Laurent de Chamousset (20%).** Compte tenu des nouveaux logements construits depuis 1995, dont la valeur locative est en forte augmentation par rapport aux logements anciens, l'impôt moyen payé dans le canton se situe à 420 € par foyer et représente donc une **augmentation de 44% par contribuable** (à comparer à 30% dans le canton de Saint-Laurent de Chamousset).

Si nous nous plaçons du côté des collectivités locales qui touchent également la taxe foncière sur les propriétés non bâties (montants très faibles) et surtout la taxe professionnelle, ce revenu se partage désormais entre les communes et la communauté de communes. La Taxe Professionnelle Unique (TPU) n'a pas été mise en place dans le canton et chaque collectivité touche donc une partie des 4 impôts. **La croissance des ressources fiscales est alors de 50%.** Elle est due à celle de la fiscalité ménage que nous venons de voir, mais surtout à celle de la taxe professionnelle. La part de celle-ci payée par les entreprises n'a augmenté que de 6%, mais l'Etat (donc l'ensemble des contribuables français), compensant la baisse des bases de taxe professionnelle qu'il a décidée, verse désormais 118 € par habitant pour contrebalancer cette baisse de revenus. Le mécanisme de cette compensation élevée reste à expliquer.

Ce chiffre de 50% est à comparer avec l'évolution des prix qui a été de 12% et celle du Produit Intérieur Brut qui a été de 29% pour cette même période. Le canton de Tarare accapare donc beaucoup plus que son dû dans l'augmentation de la richesse française.

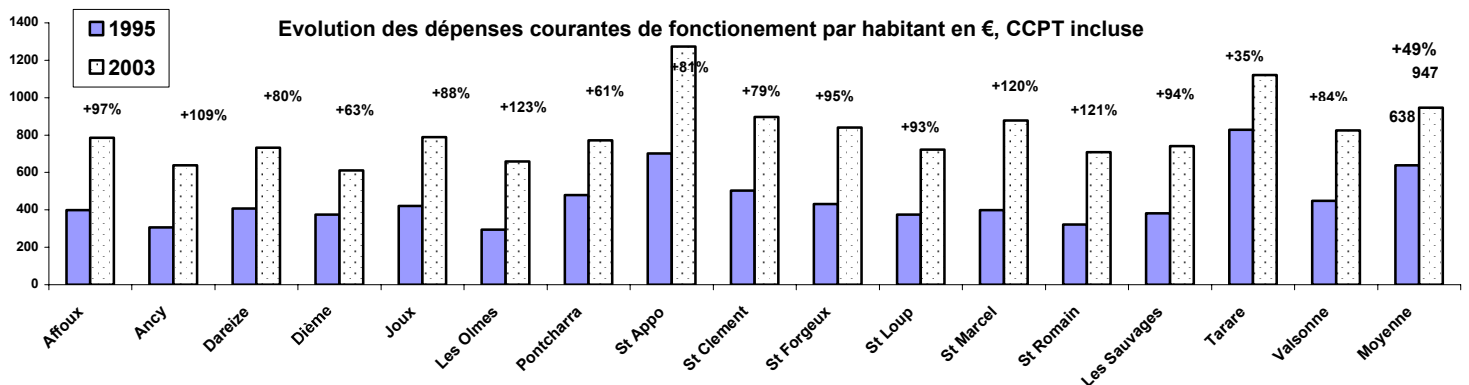
**Croissance des ressources fiscales
en € par habitant**



**Pour en savoir plus sur CANOL et lire nos précédents bulletins, vous pouvez consulter le site Internet :
<http://site.voila.fr/canol>**

Les dépenses courantes de fonctionnement

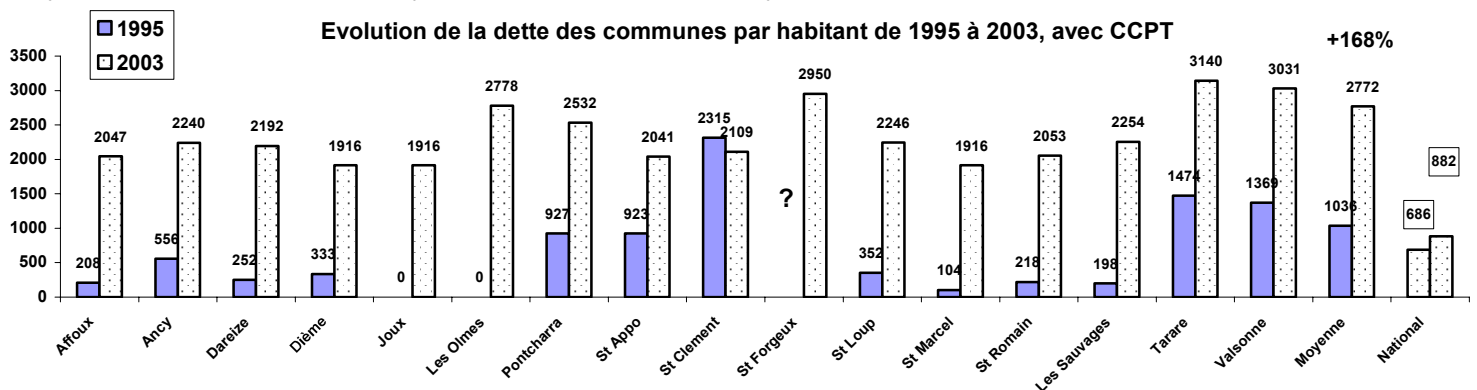
Regardons maintenant comment les dépenses courantes de fonctionnement (= dépenses de fonctionnement – intérêts de la dette), qui représentent le train de vie des communes, ont évolué depuis la création de la communauté de communes du Pays de Tarare (CCPT). Nous avons cumulé pour 2003 l'ensemble de ces dépenses effectuées par les communes et celles faites par la CCPT. Le graphique ci-dessous illustre, commune par commune, l'évolution de ces charges depuis 1995, en euros par habitant. Nous y avons indiqué sur la droite la moyenne des communes du canton. Elle est passée de 638 € en 1995 à 947 € en 2003, soit une augmentation de 49%. La CCPT contribue à ce total pour 328 euros. Celle-ci mise à part, les dépenses communales auraient en moyenne baissé de 3%. En comparaison, la moyenne nationale 2003 donnée par le Ministère des Finances était de 472 € pour des communes de 500 à 2000 habitants et de 900 € pour des communes de plus de 10 000 habitants comme Tarare.



La part CCPT étant identique pour chaque commune, les communes les plus dépensières sont donc Saint Apollinaire, devançant nettement St Clément, St Marcel et Saint-Forgeux. Tarare mérite un traitement à part compte tenu de l'importance de sa population. L'analyse des raisons propres à chaque commune ne pourrait être faite qu'en fonction de ses spécificités, dont nous n'avons pas connaissance. Il faudrait interroger en particulier les municipalités qui ont des variations fortes, hors CCPT, comme Tarare (+38%), Les Sauvages (38%) et St Clément (34%), et demander au maire de Dième comment il a fait pour réduire ses dépenses de 25%.

La dette

Si nous voulons déterminer les risques d'une nouvelle augmentation de la fiscalité, il nous faut aussi regarder l'endettement du canton. Voici, sur le graphique ci-dessous, comment il a évolué de 1995 à 2003, en euros par habitant. Nous y avons fait figurer à l'extrême droite la moyenne du canton, ainsi que les moyennes nationales 2003 pour ce type de communes.



En 8 ans, la dette cumulée est passée de 21 millions d'euros à 59 millions d'euros. La dette moyenne par habitant, qui était de 1036 euros en 1995, est passée à 2772 euros (+168%) en 2003. Sans la CCPT, cette dette moyenne aurait baissé de 17% à 856 euros. Il faut dire que cette dernière supporte seule les principaux investissements nouveaux : centre nautique, aide économique, abattoirs, ordures ménagères, qui représentent 1916 euros pour chaque habitant, soit plus des deux-tiers de la dette. L'aide économique à elle seule représente une dette de 25 millions d'euros

Cette dette de 2772 euros est à comparer avec la dette moyenne par habitant donnée par le Ministère des Finances : elle est de 686 euros pour les communes de 500 à 2000 habitants et 882 euros pour les communes de plus de 10 000 habitants (colonnes de droite du graphique). Même si ce chiffre mélange les communes en communautés et celles qui ne le sont pas, la différence est très significative !

Si on regarde le détail par commune, on s'aperçoit que St Clément est la seule commune à voir sa dette diminuer. Ses contribuables ont fait un gros effort pour y arriver : ce sont eux qui paient le plus d'impôts locaux par foyer. Cette commune a maintenant les moyens de baisser ses taux d'imposition afin de revenir à des niveaux voisins de ceux des autres communes.

Les communes les plus endettées restent Tarare, Valsonne, Saint-Forgeux et Les Olmes. Les Olmes et Valsonne devront prendre des mesures drastiques pour pouvoir éponger leurs dettes, celles-ci représentant respectivement 19 et 14 ans de leur capacité à la rembourser (épargne brute).

Pourquoi et comment aider C.A.N.O.L.?

Notre association ne bénéficie d'aucune subvention! Elle ne réunit que des bénévoles, qui consacrent beaucoup de leurs loisirs à la faire vivre, à rechercher, analyser, contrôler, publier et diffuser ces informations !

Son but est d'informer sur les anomalies constatées dans l'administration des collectivités territoriales et de faire ainsi pression sur nos élus pour qu'ils gèrent enfin non en démagogues, mais en pères de famille !

Si vous souhaitez qu'elle continue son oeuvre, elle a besoin de votre aide sous 2 formes :

- Financièrement, pour lui permettre de mener à bien les études entreprises
- Matériellement, en lui donnant un peu de votre temps, pour réunir, analyser, rédiger et diffuser toutes les informations.

Merci de nous y aider en nous renvoyant le coupon-réponse situé au verso.

La situation financière de la Communauté de Communes du pays de Tarare

La communauté de communes du pays de Tarare (CCPT) existe depuis 1996. Elle possède les compétences que lui ont transférées les 16 communes du canton, à savoir : l'aménagement de l'espace, la protection et la mise en valeur de l'environnement (dont les ordures ménagères), la création et l'aménagement de voirie d'intérêt communautaire, le développement économique (dont l'aide à l'immobilier d'entreprises) et la gestion des bâtiments et des services communautaires (dont le Centre Nautique et les Abattoirs).

Contrairement à beaucoup de cantons, celui de Tarare n'a pas encore mis en place la TPU (taxe professionnelle unique), qui attribue à la communauté de communes l'ensemble des produits de la taxe professionnelle et aux communes la totalité des produits de la Taxe d'Habitation et de la Taxe Foncière.

Le compte administratif de la CCPT est partagé en trois :

- **le compte principal** (8,4 millions d'euros en 2003 en opérations réelles), qui inclut les ordures ménagères et le centre nautique. Il aurait été judicieux d'établir des comptes séparés pour ces deux postes très importants, car la ventilation, faite par fonction, y est faussée, ne faisant pas apparaître les charges de la dette : intérêts et remboursement de capital. Le centre nautique n'apparaît d'ailleurs même pas sur le budget présenté dans le Bulletin d'information n°1 de la CCPT de janvier 2004, et l'aurait pourtant mérité. Il faut aussi relever que présenter en 2004 un budget 2003 alors que cet exercice est terminé et que les réalisations sont sensiblement différentes du budget, il y a quelque chose de trompeur !
- **le compte industriel** (11 millions d'euros en 2003), qui englobe les différentes aides aux entreprises. Il est curieux de constater que ce compte, plus important que le compte principal, ne fait l'objet d'aucune explication chiffrée dans les bulletins diffusés par la CCPT aux habitants du canton. Il est à noter également que la CCPT, en 2003, a refusé de répondre aux questions de CANOL sur l'Aide à l'Immobilier d'Entreprises, contrairement au canton de Saint-Laurent de Chamousset. De même, le personnel de la CCPT a refusé de répondre à nos questions sur la présentation de ce compte qui nous a paru confuse.
- **le compte des abattoirs** (0,3 million d'euros)

Afin de permettre de se rendre compte de la rentabilité des principaux investissements réalisés par la CCPT, nous présentons ci-dessous les éléments significatifs de ces postes :

Le Centre Nautique :

Les premiers investissements ont été faits en 1999. Ils se montent à fin 2003 à 13,6 millions d'euros dont 6,5 réalisés en 2003.

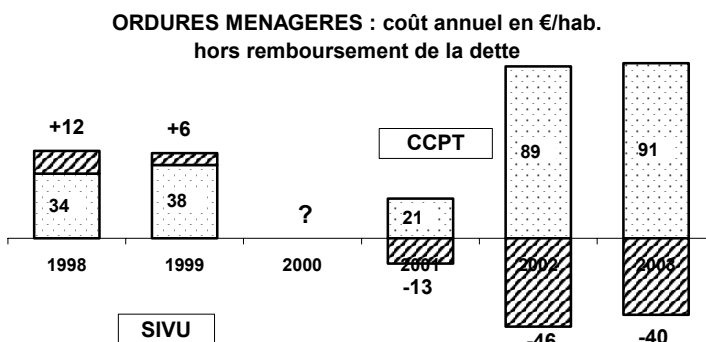
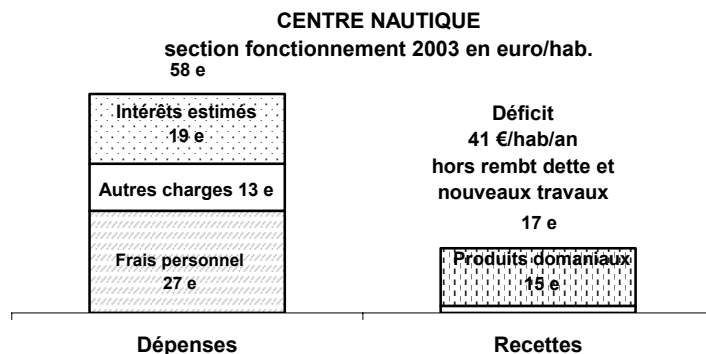
Il est entré en service en 2002.

Les recettes de 17 €/h (produits domaniaux et subventions) ne couvrent que 63% des dépenses de personnel et moins de 30% des dépenses de fonctionnement... et il reste encore à rembourser la dette, en considérant qu'il n'y a plus d'investissements à faire, ce qui n'est paraît-il pas le cas !

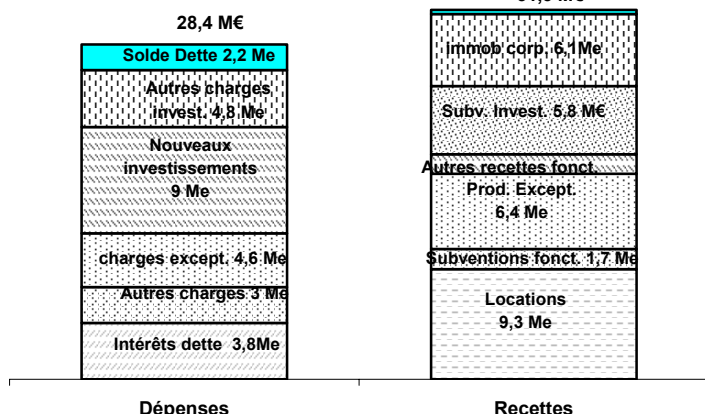
Le Centre Nautique représente environ le tiers des charges de fonctionnement du compte principal de la CCPT.

Les ordures ménagères :

Elles étaient gérées jusqu'en 2000 par un syndicat intercommunal, le SIVU. Les comptes 2000 de ce syndicat n'ont pu être retrouvés! Depuis 2001, elles sont gérées par la CCPT, qui a dû faire face à une exigence de mise aux normes de ce service, malheureusement encore non atteintes à ce jour. Il s'en est suivi un déficit très important (en hachuré sur le graphique), réduit partiellement en 2003 grâce à des subventions du département! Ces dépenses ont représenté en 2003 42% des charges de fonctionnement du compte principal de la CCPT, hors remboursement de la dette. Une analyse détaillée par type de dépenses sera réalisée avec l'A.P.A.D.E.



EQUILIBRE DE L'AIDE A L'INDUSTRIE DE 2000 A 2003



L'aide à l'industrie :

Les ateliers-relais réalisés avant 1996 restent gérés par les communes. Les nouveaux ont été créés par la CCPT avec l'aide du Conseil Général (cf le bulletin CANOL n°17 sur l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise). Nous avons cumulé les comptes des 4 dernières années afin de les rendre plus significatifs.

Cette activité semble bénéficiaire entre les recettes (locations, subventions,...) et les dépenses (annuités de la dette, nouveaux investissements,...), mais nous n'avons pas pu obtenir les explications demandées sur les charges et produits exceptionnels, les immobilisations qui apparaissent en recettes, ni sur les « autres charges d'investissement ». Il subsiste donc des zones d'ombre !

Ces aides sont à haut risque. Elles présument que les entreprises qui louent pour 15 ans ne cesseront pas leur activité d'ici-là. Or le canton n'est plus éligible aux aides du Conseil Général du Rhône, ce qui va renchérir les nouvelles installations d'usines.

Aidez-nous !

BULLETIN D'ADHESION 2004 à retourner à :

C.A.N.O.L. - B.P. 19 - 69131 ECULLY Cedex - Tél/fax : 04.78.34.44.87 - e-mail : canol@wanadoo.fr

19

NOM Prénom : N° téléphone :

Adresse : e-mail :

- souhaite adhérer à C.A.N.O.L. et joins un chèque de : € (adhésion minimum : 18 € - membre bienfaiteur : 50 € ou plus) - le montant versé fera l'objet d'un reçu fiscal qui vous permettra d'en déduire 60% sur vos impôts 2004.
- Je pense pouvoir consacrer un peu de mon temps pour aider C.A.N.O.L. dans son action et vous demande de me contacter pour examiner en quoi je peux être utile.